

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 9 juin 2020

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Thierry Santa, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 9 juin, a arrêté un projet de délibération du Congrès et adopté 14 arrêtés. Il a également émis un avis sur un projet de décret.

### Projet de délibération du Congrès

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement, et de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération instituant des mesures de soutien aux secteurs durablement touchés par les conséquences économiques liées à la crise du Covid-19.

> *Voir communiqué détaillé « Prolongation mesures chômage partiel ».*

### Arrêtés du gouvernement

---

#### **Au visa de Thierry Santa, président du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a indemnisé pour un montant total de 11,5 millions de francs cinq prestataires initialement mandatés pour l'organisation de la 10<sup>e</sup> conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et des aires protégées, reportée en raison de la crise sanitaire du Covid-19.

#### **Au visa d'Isabelle Champmoreau, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué 81,5 millions de francs de subventions répartis entre dix lycées pour l'achat d'équipements pédagogiques ou de services destinés aux élèves (Lycée Williama-Haudra de Lifou, Lycée du Grand Nouméa à Dumbéa, Lycée Jules-Garnier à Nouméa, Lycée Lapérouse de Nouméa, Lycée Antoine-Kela de Poindimié, Collège de Koumac (antenne de lycée professionnel - ALP), Collège Raymond-Vauthier (ALP) de Poindimié, Lycée professionnel Augustin-Ty de Touho, Lycée professionnel commercial et hôtelier Escoffier de Nouméa, Lycée professionnel Petro-Attiti de Nouméa).

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a demandé l'ouverture d'une session extraordinaire du Congrès et l'inscription par priorité en séance publique de projets de texte :

- projet de loi du pays portant adaptation des règles relatives aux conditions financières de résolution de certains contrats de voyages touristiques et de transport aérien dans le contexte de l'épidémie de Covid-19 (séance du gouvernement du 02/06/2020) ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 02/06/2020) ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 02/06/2020) ;
- projet de délibération relatif à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 02/06/2020) ;
- projet de délibération relatif à la clôture d'autorisations de programme et d'engagement et à l'approbation de la situation des dotations pluriannuelles au compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal propre de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 02/06/2020) ;
- projet de délibération autorisant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à négocier et à signer un accord-cadre de partenariat entre la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 26/05/2020) ;
- projet d'avis du Congrès sur la candidature de M. Walid Chaiehroudj, en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence proposée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 14/01/2020) ;
- projet d'avis du Congrès sur la candidature de Mme Nadège Meyer, en qualité de membre non permanent de l'autorité de la concurrence proposée par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (séance du gouvernement du 09/06/2020).

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une subvention de 500 000 F à l'association « Écoles Pikinini Nouvelle-Calédonie » pour la poursuite de ses actions en faveur de la francophonie dans les écoles du Vanuatu (envoi de containers de matériel pédagogique, de livres, de fournitures et de mobilier scolaires). La subvention permettra également de couvrir le fret intérieur au Vanuatu pour l'acheminement des tôles destinées à la rénovation des collèges d'Orap et Lamap (Mallicolo) et du collège de Baie Barrier (Pentecost), très sévèrement touchés par le cyclone Harold.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donné dérogation à la société PACIFIC AMIANTE SERVICES pour la souscription d'un contrat auprès d'une entreprise d'assurances non agréée en Nouvelle-Calédonie.

### **Au visa de Didier Poidyalwane, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a défini les tarifs des productions et prestations commercialisables par l'unité éducative de la direction de la Protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse (vente de paniers de fruits et légumes, vente de plants maraîchers et de plants d'arbres, nettoyage de jardin, tonte de gazon, taille de haies et ramassage des déchets verts, sculptures en bois, râpes à coco, bordures de jardin, tables en bois ou béton, bancs en bois ou béton). Les recettes issues de ces ateliers ont été inscrites à hauteur de 2 millions de francs au budget primitif 2020 et seront perçues dans le cadre d'une régie de recettes.

### **Au visa de Jean-Louis d'Anglebermes, membre du gouvernement**

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé les membres du conseil du dialogue social.

→ Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a :

- agréé 16 substances actives et homologué 12 produits phytopharmaceutiques à usage agricole (PPUA), après consultation du comité consultatif des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et à usage « jardin » et organisation d'une consultation publique qui s'est déroulée par internet du 3 au 24 avril dernier. Ces substances actives ne sont pas autorisées par la Commission européenne ou bien sont autorisées par celle-ci mais considérées comme « préoccupantes » et listées comme substances « candidates à la substitution ». Les PPUA contenant ces substances actives proviennent de pays ne figurant pas sur la liste des pays autorisés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé par équivalence (mesure de simplification permettant de délivrer plus rapidement les autorisations sollicitées) 31 substances actives et homologué 39 PPUA. Ces substances actives sont agréées par la Commission européenne mais ne sont pas listées parmi les substances candidates à la substitution. Les PPUA contiennent des substances originaires d'une liste de pays autorisés.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a également agréé par équivalence 33 substances actives et 41 PPUA. Ces substances actives sont agréées par la Commission européenne mais ne sont pas listées parmi les substances candidates à la substitution. Les PPUA contiennent des substances originaires d'une liste de pays autorisés. Cette liste de produits avait déjà été validée fin 2019 mais elle a aujourd'hui été modifiée par un retrait de la substance active penconazole.

## Au visa de Valentine Eurisouké, membre du gouvernement

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le compte administratif 2019 de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS) arrêté en dépenses de fonctionnement à 388 711 574 F et en recettes de fonctionnement à 389 034 545 F ; en dépenses d'investissement à 21 540 144 F et en recettes d'investissement à 35 448 123 F. Le résultat global cumulé s'établit au 31 décembre 2019 à 199 472 914 F. Il se décompose en section de fonctionnement à 60 474 478 F et en section d'investissement à 138 998 436 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le budget unique 2020 de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS) arrêté à 615 438 280 F, répartis pour la section de fonctionnement à 442 577 124 F en recettes et en dépenses et pour la section d'investissement à 172 861 156 F en recettes et 55 195 646 F en dépenses. La section d'investissement est votée avec un suréquilibre de 117 665 510 F.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les droits d'inscription et les frais de formation de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales de Nouvelle-Calédonie (IFPSS-NC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désignée Gisèle Hmakone en remplacement de Thierry Maillot au sein du conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé (CHS) Albert-Bousquet.

\* \*  
\*

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis avec observation sur le projet de décret portant convocation des électeurs et organisation de la consultation sur l'accession à la pleine souveraineté de la Nouvelle-Calédonie. Il a notamment pris acte de la décision de l'État d'autoriser pendant la campagne de cette seconde consultation, à la différence de la campagne précédente, les affiches et circulaires portant une combinaison des trois couleurs bleu, blanc et rouge, sous réserve qu'elles ne soient pas susceptibles, au regard notamment du graphisme ou des symboles utilisés, d'entraîner une confusion avec les documents officiels de l'État.

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Thierry Santa, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures et de la sécurité civile, de la promotion touristique, de la stratégie de la mise en valeur des ressources naturelles, du code minier et des comptes sociaux.

### **Gilbert Tyuienon, vice-président du gouvernement**

Secteurs du transport, des infrastructures publiques et de la prévention routière ; du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie NC 2025, du suivi des transferts de compétences, du règlement des problématiques minières et du suivi du Fonds Nickel.

### **Christopher Gygès, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de l'économie et des mesures de relance, du commerce extérieur, de la fiscalité, de l'énergie, de l'économie numérique et de l'économie de la mer, de la politique du « bien-vieillir » et de la politique de solidarité.

### **Isabelle Champmoreau**

Secteurs de l'enseignement et du suivi des questions de l'enseignement supérieur ; du handicap, de la famille et de la lutte contre les violences intrafamiliales ; de la problématique du bien-être animal.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs du budget et des finances, des assurances, du droit civil et du droit commercial, et des questions monétaires ; du suivi des grands projets et de la francophonie ; des relations avec le Congrès, les provinces et les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs des constructions publiques, du patrimoine immobilier et des moyens, du logement et de l'urbanisme ; de la fonction publique, de la transformation numérique, de la simplification de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques.

### **Didier Poidyaliwane, porte-parole du gouvernement**

Secteurs des affaires coutumières, de la culture et de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; des relations avec les institutions coutumières et des questions relatives à l'identité et à la citoyenneté.

### **Jean-Louis d'Anglebermes**

Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social, de la formation et de l'insertion professionnelles, de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, du suivi du XI<sup>e</sup> FED territorial ; des relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Jean-Pierre Djaïwé**

Secteurs de la jeunesse et des sports ; de la coordination et du suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, de la politique de l'eau, des questions environnementales et de la météorologie.

### **Valentine Eurisouké**

Secteurs de la coordination et de la mise en œuvre du plan Do Kamo et du service civique ; de la condition féminine.

### **Philippe Germain**

Secteurs du développement durable ; du suivi de la gestion et de la mise en valeur du Parc naturel de la mer de Corail, des questions relatives à la recherche, à l'innovation et à l'audiovisuel.